

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Page : 1/14

Date d'impression : 09.02.2026

V- 1.0

Révision: 07.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : usage professionnel.

Emploi de la substance / de la préparation Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

CARROSS SAS
16 rue de Serrières
69540, Irigny, France
Tel +33 (0)1 60 27 20 19
contact@carross.eu

Service chargé des renseignements: contact@carross.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 60 27 20 19 (8:30-18:00 du lundi au jeudi, 9:30-17 le vendredi)

*

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08

Repr. 2 H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS05

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

xylène
m-phénylènebis(méthylamine)
4-tert-butylphénol
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine
3-aminopropyltriéthoxysilane

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien		
98-54-4	4-tert-butylphénol	Liste I

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 1330-20-7	xylène	25-<50%
EINECS: 215-535-7	Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304;	
Reg.nr.: 01-2119488216-32	Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	

(suite page 3)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 2)

CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butane-1-ol ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	25-<50%
CAS: 98-54-4 EINECS: 202-679-0 Reg.nr.: 01-2119489419-21	4-tert-butylphénol ⚠ Repr. 2, H361f; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); ⚠ Skin Irrit. 2, H315; ED ENV 1, EUH430	2,5-<10%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50	m-phénylènebis(méthylamine) ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412, EUH071	2,5-<10%
CAS: 8007-24-7 Reg.nr.: 01-2119502450-57	décarboxylation du liquide de coque de noix de cajou ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317	1-<2,5%
CAS: 25513-64-8 EINECS: 247-063-2 Reg.nr.: 01-2119560598-25	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine ⚠ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317	0,1-<2,5%
CAS: 919-30-2 EINECS: 213-048-4 Reg.nr.: 01-2119480479-24	3-aminopropyltriéthoxysilane ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	1-<2,5%
SVHC		
98-54-4	4-tert-butylphénol	

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 3)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 5)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 4)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
1330-20-7 xylène	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau
71-36-3 butane-1-ol	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 150 mg/m ³ , 50 ppm
1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 0,1 mg/m ³

Informations relatives à la réglementation

VLEP (France): ED 1487 14.01.2026

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL		
1330-20-7 xylène		
Dermique	DNEL	212 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	442 mg/m ³ (aigu - effets systémiques, travailleurs) 442 mg/m ³ (aiguë - effets locaux, travailleurs) 221 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail) 221 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
71-36-3 butane-1-ol		
Inhalatoire	DNEL	310 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
98-54-4 4-tert-butylphénol		
Dermique	DNEL	0,071 mg/kg (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	0,5 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)
1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)		
Dermique	DNEL	0,33 mg/kg (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	1,2 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail) 0,2 mg/m ³ (à long terme - effets locaux, travailleur)
919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane		
Dermique	DNEL	8,3 mg/kg bw/day (à long terme - effets à système, travail)
Inhalatoire	DNEL	59 mg/m ³ (à long terme - effets à système, travail)

PNEC	
1330-20-7 xylène	
PNEC	0,327 mg/l (environnement d'eau douce) 0,327 mg/l (environnement marin)
PNEC	12,46 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 12,46 mg/kg (environnement de sédiments marins)
71-36-3 butane-1-ol	
PNEC	0,082 mg/l (environnement d'eau douce) 0,0082 mg/l (environnement marin)

(suite page 6)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 5)

PNEC	2,25 mg/l (communiqués intermittents) 2.476 mg/l (les usines de traitement des eaux usées) 0,0178 mg/kg (environnement marin) 0,178 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,015 mg/kg (sol)
98-54-4 4-tert-butylphénol	
PNEC	0,01 mg/l (environnement d'eau douce) 0,001 mg/l (environnement marin) 1,5 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	0,027 mg/kg (environnement de sédiments marins) 0,25 mg/kg (sol)
1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)	
PNEC	1,24 mg/l (environnement de sédiments marins) 10 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	0,094 mg/kg (environnement d'eau douce) 12,4 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 2,44 mg/kg (sol)
25513-64-8 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	
PNEC	0,102 mg/l (environnement d'eau douce) 0,01 mg/l (environnement marin) 72 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	0,622 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,062 mg/kg (environnement de sédiments marins) 10 mg/kg (sol)
919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane	
PNEC	0,33 mg/l (environnement d'eau douce) 0,033 mg/l (environnement marin) 13 mg/l (les usines de traitement des eaux usées)
PNEC	0,12 mg/kg (environnement marin) 1,2 mg/kg (environnement de sédiments d'eau douce) 0,05 mg/kg (sol)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

(suite page 7)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 6)

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2 (EN 14387)

Protection des mains:



Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Lors du choix des gants de protection, il faut tenir compte du temps de pénétration, de la vitesse de pénétration et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques (EN 166 / EN 170)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN 14325)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Jaune foncé
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	116-118 °C (71-36-3 butane-1-ol)
Inflammabilité	Inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,1 Vol % (1330-20-7 xylène)
Supérieure:	9,4 Vol % (71-36-3 butane-1-ol)
Point d'éclair	>23 °C
Température de décomposition:	Non déterminé
pH	Non applicable
Viscosité:	
Viscosité cinématique	<20,5 mm²/s
Dynamique:	Non déterminé
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
Pression de vapeur à 20 °C:	6,7-8,2 hPa (1330-20-7 xylène)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	0,87-0,89 g/cm³
Densité de vapeur:	Non déterminé

(suite page 8)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 7)

9.2 Autres informations	
Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
1330-20-7 xylène		
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	ATE	1,5 mg/l (dust/ mist)
71-36-3 butane-1-ol		
Oral	LD50	790 mg/kg (rat)

(suite page 9)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 8)

Dermique	LD50	3.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	8.000 mg/l (rat)
98-54-4 4-tert-butylphénol		
Oral	LD50	2.951 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.288 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	5,6 mg/l (rat)
1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)		
Oral	LD50	980 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	1,34 mg/l (rat)
8007-24-7 décarboxylation du liquide de coque de noix de cajou		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
25513-64-8 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane		
Oral	LD50	1.780 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien		
98-54-4	4-tert-butylphénol	Liste I

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
1330-20-7 xylène	
LC50/96 h	2,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
EC50/3 h	>157 mg/l (microorganismes)
EC50/48 h	>3,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia) (OECD 202)
EC50/73h	2,2 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata) (OECD 201)
71-36-3 butane-1-ol	
LC50/96 h	1.376 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/48 h	1.328 mg/l (Daphnia magna)

(suite page 10)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 9)

EC50/72 h	>500 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC3/16 h	4.390 mg/l (mic)
98-54-4 4-tert-butylphénol	
LC50/96 h	87,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)	
LC50/96 h	87,6 mg/l (Pimephales promelas)
EC50/24 h	35,1 mg/l (Daphnia magna)
NOEC/21 d	4,7 mg/L (Daphnia magna)
919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane	
LC50/96 h	>934 mg/l (fish) (OECD 203)
12.2 Persistance et dégradabilité	
1330-20-7 xylène	
Biodegradation	>60 % (facilement biodégradable)
71-36-3 butane-1-ol	
Biodegradation	92 % (facilement biodégradable)
1477-55-0 m-phénylenebis(méthylamine)	
Biodegradation	49 % (pas facilement biodégradable) (OECD 301 B, 28 d, aerobic)
919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane	
Biodegradation	67 % (pas facilement biodégradable)
12.3 Potentiel de bioaccumulation	
1330-20-7 xylène	
BCF	25,9
log Kow	<3,2
71-36-3 butane-1-ol	
BCF	3,16
12.4 Mobilité dans le sol	
71-36-3 butane-1-ol	
log Koc	0,388

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 11)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 10)

Catalogue européen des déchets	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	UN2920
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR	2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (m-phénylenebis(méthylamine), XYLÈNES)
IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, FLAMMABLE, N.O.S. (m-phenylenebis(méthylamine), XYLENES)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
 	
Classe	8
Étiquette	8+3
IMDG	
 	
Class	8
Label	8/3
IATA	
 	
Class	8
Label	8 (3)
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement	
Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 4-tert-butylphénol	
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Attention: Matières corrosives.	
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	
83	
No EMS:	
F-E,S-C	
Stowage Category	
C	
Stowage Code	
SW1 Protected from sources of heat. SW2 Clear of living quarters.	

(suite page 12)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 11)

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		Non applicable
Indications complémentaires de transport:		
ADR		
Quantités limitées (LQ)		1L
Catégorie de transport		2
Code de restriction en tunnels		D/E
IMDG		
Limited quantities (LQ)		1L
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2920 LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (M-PHÉNYLENEBIS(METHYLAMINE), XYLÈNES), 8 (3), II	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Section 355 (extremely hazardous substances):	
Aucun des composants n'est compris.	
Section 313 (Specific toxic chemical listings):	
1330-20-7	xylène
71-36-3	butane-1-ol

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO

E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT
Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

(suite page 13)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 12)

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57	
98-54-4	4-tert-butylphénol

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Les informations ci-dessus sont basées sur les données actuellement disponibles caractérisant le produit. Ils ne constituent pas une garantie ou une spécification de qualité. Elle doit être considérée comme une directive pour une utilisation, un stockage, un transport et une élimination en toute sécurité en cas de rejet dans l'environnement. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et l'utilisateur accepte la responsabilité de toute conséquence résultant d'une utilisation incorrecte de ce produit.

Phrases importantes

EUH430 Peut provoquer une perturbation endocrinienne dans l'environnement.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Liquides inflammables	Règles d'extrapolation
Toxicité aiguë - voie orale Toxicité aiguë - inhalation Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Toxicité pour la reproduction Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Danger par aspiration	Jugement d'experts

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 14)

Nom du produit: CARROSS DURCISSEUR EPOXY MOUILLÉ- MOUILLÉ HARDENER

(suite de la page 13)

IATA: International Air Transport Association

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : numéro chimique attribué au produit chimique dans la liste du Chemical Abstracts Service.

DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet)

PNEC : Concentration prédite sans effet

LC50 : concentration létale médiane

LD50 : dose létale 50

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB : très persistant et très bioaccumulatif

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 3 : Substance liquide inflammable. Catégorie de risque

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë. Catégorie de risque

Skin Corr. 1A : Corrosion/irritation de la peau. Catégorie de risque

Skin Corr. 1B : Corrosion/irritation de la peau. Catégorie de risque

Skin Irrit. 2 : Corrosion/irritation de la peau. Catégorie de risque

Eye Dam. 1 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire. Catégorie de risque

Eye Irrit. 2 : Lésion oculaire grave/irritation oculaire. Catégorie de risque

Skin Sens. 1 : Sensibilisation de la peau. Catégorie de risque

Skin Sens. 1A : Sensibilisation de la peau. Catégorie de risque

Skin Sens. 1B : Sensibilisation de la peau. Catégorie de risque

Repr. 2 : Toxicité pour la reproduction. Catégorie de risque

STOT SE 3 : Effets toxiques sur les organes cibles - exposition unique. Catégorie de risque

STOT RE 2 : Effets toxiques sur les organes cibles - exposition répétée. Catégorie de risque

Asp. Tox. 1 : Risque d'aspiration. Catégorie de risque

Aquatic Chronic 1 : Présenter un danger pour l'environnement aquatique. Danger chronique, catégorie 1.

Aquatic Chronic 2 : Présenter un danger pour l'environnement aquatique. Danger chronique, catégorie 2.

Aquatic Chronic 3 : Présenter un danger pour l'environnement aquatique. Danger chronique, catégorie 3.

Sources Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**